

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2019

Présents : REBERGUE Sophie, REY Nathalie, RAMILLON Thierry, PEYRARD Emilie, MIJAT Martine, BUCHET Philipe, LARUE Fabien

Retards : VIODRIN Jérôme, MICHAUD Patrick

Excusés : SARNIN Patricia (pouvoir à BUCHET Philippe), CHARPILLENE Patrice (pouvoir à RAMILLON Thierry), AUCOURT Sylvie (pouvoir à REY Nathalie), VIVIANI Marie-Agnès (MIJAT Martine)

Absents : Jean-Louis VALETTE

Secrétaire de séance : Fabien LARUE

ADRESSAGE : DENOMINATION DE NOUVELLES VOIES

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que pour des raisons de précision de localisation il convient de délibérer pour nommer deux voies qui n'avaient pas été inscrites à la première délibération du plan d'adressage. Il s'agit de l'Impasse Chez Berthier qui part du Chemin du Pilon et de l'Impasse des Philippes qui part de la route de la Gonne.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'ajouter au plan d'adressage l'Impasse Chez Berthier et l'Impasse des Philippes.

INDEMNITES DE CONSEIL ALLOUEES AU COMPTABLE DU TRESOR

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Madame Issartel-Curatollo, receveur du trésor public de Charlieu en poste depuis le 1^{er} avril 2019 de percevoir la même indemnité que son prédécesseur soit 100%.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de ne pas octroyer cette indemnité à Madame Issartel-Curatollo pour cette année.

Arrivée de M. VIODRIN Jérôme

DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL SECTION INVESTISSEMENT

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prendre deux décisions modificatives au budget 2019 :

- DM n°4 section investissement : pour un montant de 231,84 € pour le SIEL de l'opération Pôle scolaire 0101 vers le compte 2041582

- DM n°5 section investissement : pour un montant de 705 € pour l'achat d'une débroussailleuse de l'opération 0101Pôle scolaire compte 2313 vers l'opération 49- compte 21758

Décision du conseil municipal : accord à l'unanimité

Arrivée de M. MICHAUD Patrick

PRESENTATION PHOTOS DU FUTUR SITE DE LA STATION DE NEUTRALISATION ET DE LA STATION DE NEUTRALISATION MISE EN PLACE PAR LA COMMUNE D'ARCINGES

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les photos prises lors de la visite avec les élus, le bureau d'étude, le fontainier sur le site de la station de neutralisation pour le réseau de Mars sur le territoire de la commune d'Ecoche ainsi que la station de neutralisation de la commune d'Arcinges en fonction depuis juillet de cette année.

MODIFICATION DU MONTANT D'ADMISSION DE NON-VALEUR

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le montant d'admission en non-valeur DCM2016/06 est erroné. Il est de 102.98 € au lieu de 104.98.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de corriger l'erreur et modifier le montant de l'admission en non-valeur

DECISION MODIFICATIVE BUDGET ANNEXE EAU/ASSAINISSEMENT SECTION INVESTISSEMENT

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision modificative au budget 2019 :

-DM n°1 section investissement : pour un montant de 10 000€, pour des travaux réalisés en urgence pendant l'été (réfection de deux tampons d'assainissement sur la route de la Gonne), de l'opération Neutralisation 1008 compte 2315 vers compte 21532

Décision du conseil municipal : accord à l'unanimité

AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE FIGURAL ARCHITECTES

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'acceptation des options sur les marchés présentés par les entreprises retenues, le montant des honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre est réajusté en plus de 8 300€ HT, soit un montant total d'honoraires de 90 960€.

Décision du conseil municipal : accord à l'unanimité

BUDGET COMMUNAL : EMPRUNT POUR TRAVAUX MAIRIE-ECOLE-BIBLIOTHEQUE

M. LARUE expose au Conseil Municipal, suite à plusieurs échanges avec les établissements Crédit Agricole et Caisse d'Épargne, la synthèse des offres. Il est proposé de retenir l'offre de la Caisse d'Épargne pour un crédit relais de 540 000€ (équivalent aux subventions + FCTVA) sur 2 ans et un crédit à taux fixe et amortissement constant de 330 000€ (équivalent au reste à charge de la commune pour ces travaux) sur 20 ans. Cette solution permettra à la commune de maintenir son taux d'endettement tel qu'actuellement jusqu'à 2022, puis à nouveau avoir des capacités d'investissement ensuite.

Décision du conseil municipal : accord à l'unanimité

ACTUALISATION DES PRIX PREVUES AU MARCHE DE CONSTRUCTION D'UNE STATION DE NEUTRALISATION

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que conformément au code des marchés publics il convient de réactualiser l'offre retenue pour ces travaux de l'entreprise Captage-Neutralisation datant de novembre 2017. Le calcul réglementaire fait augmenter le prix à 236 062€ au lieu de 223 988€ initialement.

Décision du conseil municipal : accord à l'unanimité

ADOPTION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT 2018

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le RPQS réalisé pour l'année 2018 : les performances de rendement de l'eau potable sont légèrement en baisse par rapport à l'exercice précédent en étant toutefois tout à fait satisfaisantes.

Décision du conseil municipal : accord à l'unanimité

DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR PARCELLE CADASTREE A/1334 EN ZONE U

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que conformément au règlement du PLU, chaque parcelle en zone U en vente est soumise au droit de préemption urbain. La vente concerne la parcelle A/1334 située Route de la Gonne, il convient de statuer sur ce droit de préemption au cas par cas pour chaque demande. Il peut s'avérer nécessaire si la commune prévoit des équipements nécessitant l'achat de terrain : ce n'est pas le cas pour cette parcelle. Madame le Maire propose au conseil de ne pas faire valoir le droit de préemption.

Décision du conseil municipal : accord à l'unanimité

CONSULTATION D'UN CABINET D'ETUDE POUR DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux travaux réalisés en urgence cet été, il est nécessaire de lancer la procédure pour la consultation d'un bureau d'étude pour diagnostiquer le réseau d'assainissement collectif. Le technicien du service départemental de la MAGE, M. Tixier, a procuré une liste de bureaux d'étude aptes à cette tâche à la mairie pour lancer une procédure d'appel d'offre restreinte. Un cahier des charges est donc à établir et les services départementaux seront sollicités pour sa réalisation.

QUESTIONS DIVERSES

- Bilan rentrée scolaire : elle s'est dans l'ensemble bien passée mais, quelques mises au point sont en cours au niveau garderie-cantine et aide à l'école. Une partie du matériel numérique est en cours d'installation.
- Présentation du RPQS de la communauté de communes Charlieu-Belmont du service traitement et valorisation des boues et SPANC 2018
- Bilan visite STEP à Mars : le système de filtration et son exploitation présente des résultats satisfaisants, la hauteur de lame du déversoir d'orage aura besoin d'être réglée.
- Information THD PM Villers, Chandon, Cuinzier : le déploiement est toujours en cours, le secteur de Cuinzier sera le premier sur la liste des pré-raccordements.
- Compte-rendu proposition d'aménagement de la parcelle appartenant à la commune en continuité du lotissement existant : une étude de faisabilité réalisée par le bureau d'étude Réalité fait apparaitre un coût à la parcelle de 25 000€ à 35 000€ pour des contenances de 500 à 850 m².

Le Conseil Municipal s'interroge sur la suite et demande à ce que ces aménagements soient proposés à des lotisseurs pour connaître leur avis.

- Entretien du cimetière : un devis a été demandé pour revêtir les allées du « nouveau » cimetière en bi-couche ou en enrobé
- Nettoyage de la planète : le 21 septembre est la journée mondiale de mobilisation pour le nettoyage de la planète des actions vont être menées un peu partout en France et dans le monde.
- Réunion transferts compétences eau et assainissement : une réunion est programmée le 24/10/2019 à 18h30 pour établir un plan d'action suite à l'étude réalisée par le bureau d'étude Secundo sur le territoire de la communauté de communes.
- Information topoguide : un topoguide regroupant les sentiers balisés sur chaque commune de Charlieu-Belmont Communauté est en vente au prix de 9€90.

Le prochain conseil aura lieu le **jeudi 17 octobre 2019**